

## MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 31 JUILLET 2023 - N° 25

L'an deux mil vingt-trois, le 31 juillet à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur CARRÉ Vincent, Maire.

#### **Étaient présents :**

Mesdames BORAWSKI Geneviève, CORDEY Lydie, EGRET Hélène, GERMAIN Catherine, ROSSI Nicole

Messieurs CARRÉ Vincent, GALLARDO José, GIRODIER Sylvian, WECKER Paul.

**Pouvoir :** Monsieur GRESSIER Alain à Monsieur CARRÉ Vincent

**Absent excusé :** Monsieur BEAUMEL Adrien

**Absent(es) :** Madame MIESZKALSKI Déborah et Monsieur NUBUL Antoine

**Secrétaire de séance :** Madame CORDEY Lydie

**Assistait à la réunion :** Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Débat du CM autour du PADD
- Délibération d'adhésion de principe au service intérim territorial
- Renouvellement de la Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales
- Désignation d'un(e) référent(e) déontologue
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lever la prescription de garantie pour les entreprises : Bernier, Livry Constructions, Ancy et l'entreprise DURANT
- Questions diverses

-----

Monsieur le Maire salue l'Assemblée, remercie les Conseillers présents à cette réunion et précise qu'aucune remarque n'a été adressée sur le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal. Il invite les conseillers à en formuler s'ils le souhaitent et en l'absence de remarque propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 9 juin 2023. Le compte-rendu n°

24 est adopté à l'unanimité des membres présents. Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites au registre, Monsieur le Maire propose de nommer Madame CORDEY Lydie secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement à l'ordre du jour.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

### **DÉBAT DU CM AUTOUR DU PADD**

Monsieur le Maire rappelle le calendrier prévisionnel de l'élaboration du PLU fourni par le cabinet GREUZAT. Nous sommes actuellement à la phase 2 « complément du rapport de présentation et modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et nous allons pouvoir très vite passer à la phase 3 « élaboration du projet de PLU » puis la phase 4 « mise au point du projet de PLU arrêté ». L'enquête publique devrait avoir lieu en théorie début 2024.

Une fois ce rappel fait, Monsieur le Maire fait lecture du PADD en ses termes et invite le Conseil municipal à débattre. Aucune remarque n'étant faite, la reprise du PLU et du nouveau PADD est donc annoncée.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

### **DÉLIBÉRATION D'ADHESION DE PRINCIPE AU SERVICE INTERIM TERRITORIAL**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'adhésion de principe au service intérim territorial du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne qui consiste à la mise à disposition du personnel de renfort ou de remplacement. Afin d'assurer la continuité du service, Monsieur le Maire demande à son Conseil l'autorisation de signer la convention cadre d'adhésion et de pouvoir faire appel, en fonction des nécessités de services, au service intérim territorial.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

### **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE CHARGÉE DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ELECTORALES**

Monsieur le Maire rappelle l'article R.7 du code électoral qui prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales sont nommés pour une durée de 3 ans et qu'ils doivent être renouvelés.

Pour rappel, dans les communes de 1000 habitants et plus, la commission de contrôle est constituée selon les mêmes modalités que celles prévues dans les communes de moins de 1 000 habitants lorsqu'une seule liste a obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement. Ce qui est le cas pour notre Commune.

La commission de contrôle est donc constituée comme suit :

- Conseiller municipal

Titulaire : Catherine GERMAIN

Suppléant : Hélène EGRET

- Délégué de l'administration

Titulaire : Jean-Pierre GUERRIER

Suppléant : Laurence LENFANT

- Délégué du tribunal judiciaire

Titulaire : Castel JEAN

Suppléant : Morgan VAUGELADE

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

### **DÉSIGNATION D'UN(E) REFERENT(E) DEONTOLOGUE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la lettre du Président de l'AMF 77 indiquant que suite au décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local, toutes les communes doivent désigner un référent déontologue afin d'apporter une réponse à toutes les questions d'ordre éthique auxquelles les élus seraient confrontés. Ce référent déontologue sera également disponible, s'il y a lieu, à l'effet d'assister les élus à l'occasion des déclarations auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique auxquelles ils sont astreints.

L'AMF 77 a pris l'attache de deux spécialistes des questions de déontologie qui ont accepté d'assumer ce rôle de référent pour les collectivités de Seine et Marne.

Le choix du Conseil Municipal sur porte sur Magali HANKE, élue bâtonnière de l'Ordre des avocats au barreau de Melun en 2021.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

### **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LEVER LA PRESCRIPTION DE GARANTIE POUR LES ENTREPRISES : BERNIER, LIVRY CONSTRUCTIONS, ANCEY ET L'ENTREPRISE DURANT**

Monsieur le Maire explique que finalement cet objet n'a pas besoin d'être débattu en Conseil Municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

## ÉGLISE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du devis pour la fourniture et la pose d'abat-sons qui s'élève à 14 124,00 € TTC.

Les abat-sons représentent l'ensemble des lames inclinées vers le bas qui habillent les baies des clochers.

La fonction première est de protéger l'installation campanaire des infiltrations d'eaux lors de pluies ou de tempêtes, ce qui augmente considérablement la durée de vie de la charpente du beffroi et des équipements mécaniques.

Contrairement à ce que son nom indique, il ne doit pas étouffer le son, mais au contraire, en laisser passer le maximum.

La Commune a adhéré à la Fondation du Patrimoine afin de lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire.

De plus, la vigne vierge devient de plus en plus envahissante et s'engouffre sous la toiture. Il sera fait appel à un architecte spécialisé dans les églises afin d'étudier la meilleure solution pour remédier à ce problème.

## REMISE DES DIPLÔMÉS 2023

Il est proposé de mettre à l'honneur, comme fait l'an passé, les diplômés 2023.

Cette remise sera organisée par la mairie avec la participation du CMJ.

## ACHAT DE TERRAIN

Une proposition d'achat de terrain sur des parcelles boisées a été reçue en mairie. Il s'agit des parcelles de bois situées au lieudit « le paradis » et cadastrées C 600, C 601, C 606 et C 607 représentant au total 22a 16ca (2216 m<sup>2</sup>) au prix de 1 770,00 €.

Cette proposition est actuellement à l'étude car cet achat pourrait permettre à la Commune d'acquérir un patrimoine forestier afin d'y installer une défense incendie pour le Vieux Chemin.

## CHEMINS COMMUNAUX

La question de l'accessibilité des chemins communaux est soulevée par un Conseiller. Il faudrait dans un premier temps répertorier tous ces chemins, puis les reconnaître sur place en sachant que parfois ces chemins coupent des propriétés privées.

Une proposition de commission est lancée.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 22h45.

## DATES A RETENIR

**mercredi 20 septembre 2023** : prochain Conseil Municipal

## LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

SDESM = Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne  
EMIT = Exploitation Maintenance des Installations Thermiques

CAO	=	Commission d'Appel d'Offres
CGCT	=	Code Général des Collectivités Territoriales
GIP	=	Groupement d'Intérêt Public
CCPO	=	Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
CCID	=	Commission Communale des Impôts Directs
NBI	=	Nouvelle Bonification Indiciaire
RIFSEEP	=	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
CMJ	=	Conseil Municipal des Jeunes
CAUE 77	=	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne

---

Signatures des Conseillers présents

---